



Handicap International  
Association sans but lucratif  
140, rue Adolphe Fischer  
L-1521 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg F 2848

Comptes annuels au 31 décembre 2022 et,  
Rapport du réviseur d'entreprises agréé

## Table des matières

Rapport du réviseur d'entreprises agréé	3 - 5
<u>Comptes annuels</u>	
- Bilan	6
- Compte de profits et pertes	7
- Annexes	8 - 17

## Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Aux Membres de  
Handicap International Luxembourg  
Association sans but lucratif  
140, rue Adolphe Fischer  
L-1521 Luxembourg

### Rapport sur l'audit des états financiers

#### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Handicap International Luxembourg (l'« Association ») comprenant le bilan au 31 décembre 2022 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISAs ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISAs telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de l'Association conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le « Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport d'activité mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers. Le rapport d'activité est censé être mis à notre disposition après la date du présent rapport.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités du Conseil d'Administration et des responsables du gouvernement d'entreprise pour les états financiers**

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

### **Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener l'Association à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young  
Société anonyme  
Cabinet de révision agréé



Oana Bentel

ACTIF	2022	2021	PASSIF	2022	2021
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>			<b>FONDS PROPRES (note 5)</b>		
Immobilisations Incorporelles	0	0	Résultats reportés	1.947.351	1.947.351
Immobilisations Corporelles	172.023	194.681	Résultat de l'exercice		
Terrains et constructions	156.328	185.035	Subvention d'investissement en capital	91.943	122.590
Autres installations, outillage et mobilier	15.695	9.646	Fonds propres avec droit de reprise	-680.351	-680.351
			Fonds dédiés	4.379.039	2.319.009
<b>TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>172.023</b>	<b>194.681</b>	<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>5.737.982</b>	<b>3.708.599</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			<b>DETTES</b>		
Créances envers des associations apparentées	382	3.032	Dettes envers des associations apparentées	400	2.583
Autres créances	2.125	32.291	Dettes sur achats et prestations de services	68.209	113.425
Avoirs en banque, en compte de chèques postaux et en caisse	5.696.321	3.663.160	Dettes Fiscales et au titre de la sécurité sociale	64.260	68.558
			Dettes fiscales	12.429	8.187
			Dettes au titre de la sécurité sociale	36.630	32.733
			Dettes salariales	15.201	27.638
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>5.698.828</b>	<b>3.698.483</b>	<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>132.869</b>	<b>184.565</b>
COMPTES DE REGULARISATION	0	0	COMPTES DE REGULARISATION		
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>5.870.851</b>	<b>3.893.164</b>	<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>5.870.851</b>	<b>3.893.164</b>

Les notes figurant en annexe font partie de ces comptes annuels

CHARGES	2022	2021
Autres charges externes (note 7)	8.625.518	7.106.789
Frais de Personnel (note 8)	1.020.976	857.899
Salaires et traitements	872.801	735.024
Charges sociales couvrant les salaires et traitements	148.175	122.875
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles	52.954	49.310
Sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles (note3)	52.954	49.310
Intérêts et charges financières	4.696	3.504
Autres intérêts et charges financières	4.696	3.504
Autres charges d'exploitation	689	1.252
Autres impôts	1.862	970
Charges exceptionnelles	175	
Excédent de l'exercice		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>9.706.871</b>	<b>8.019.724</b>

PRODUITS	2022	2021
Chiffre d'affaires net (note 9)	9.615.968	7.965.779
Autres produits d'exploitation	88.335	42.894
Autres Intérêts et produits financiers	2.567	-679
Produits exceptionnels		11.731
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>9.706.871</b>	<b>8.019.724</b>

Les notes figurant en annexe font partie de ces comptes annuels

## NOTE 1 – GENERALITES

L'Association Handicap International a été constituée le 22 octobre 1997 sous forme d'une association sans but lucratif de droit luxembourgeois pour une durée illimitée régie par la loi modifiée du 21 avril 1928.

Le siège est établi à L-1521 Luxembourg, 140, rue Adolphe Fischer. L'exercice social commence le 1er janvier et finit le 31 décembre. L'Association a pour objet la coopération au développement et la solidarité internationale.

## NOTE 2 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'Association ont été préparés conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg tels que définis dans la loi modifiée du 19 décembre 2002.

Ils comportent le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe. La société tient sa comptabilité en Euros (EUR) ; le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise.

Les principales règles comptables, la structure du bilan et du compte de profits et pertes reprend de façon séparée les charges et les produits afin de bien refléter l'activité et les spécificités de l'Association.

## PRINCIPES GENERAUX

### MODES D'EVALUATION

#### La transparence financière

Le compte d'emplois ressources repris en Note 12 est directement issu de la comptabilité analytique de l'Association et présente d'une part les ressources classées par origine, et d'autre part les dépenses selon leur destination.



Les rubriques d'emplois identifiées dans ce compte sont les suivantes :

- La réalisation des missions sociales
- La sensibilisation et la recherche de fonds
- Les frais de fonctionnement

Le coût de chacune de ces trois rubriques est constitué par les charges qui lui sont directement imputables, par les rémunérations des permanents correspondants et par une quote-part des frais généraux.

Par ailleurs, les coûts engagés dans les actions de sensibilisation et d'éducation au développement, au même titre que toutes les actions relevant de l'objet associatif, sont classés dans la réalisation des missions sociales.

#### Conversion de devises

A la clôture du bilan :

- Tous les postes de l'actif exprimés dans une autre devise que l'Euro sont évalués individuellement au plus bas de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan ;
- Les postes de passif exprimés dans une devise autre que l'Euro sont évalués individuellement au plus haut de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date du bilan ;
- Les produits et les charges en devises autres que l'Euro sont convertis en Euros au cours de change en vigueur à la date des opérations. Ainsi seuls sont comptabilisés dans le compte de produits et charges les bénéfices et pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées.

#### La cogestion des programmes

Une convention de mise en œuvre commune est signée chaque fois que des fonds sont affectés à un programme cogéré avec le département programme de la Fédération Handicap International ou d'une autre association nationale membre du réseau Handicap International.

Les fonds non-utilisés à la fin de chaque exercice concernant les programmes cogérés sont rapportés dans le bilan sous la position « Fonds dédiés ». Les fonds utilisés sont rapportés dans le comptes de profits et pertes sous la position « Autres charges externes ».

Ces conventions stipulent clairement le cadre d'utilisation et de justification de ces fonds, en adéquation avec les exigences de transparence comptable et les contraintes des donateurs institutionnels publics et privés.

Ainsi, la Fédération Handicap International, à travers ses bureaux de Lyon et de Bruxelles (Centre Opérationnel de Bruxelles), avec qui l'Association signe ces Contrats de Mise en Œuvre Commune doivent remettre annuellement à l'Association les rapports statutaires d'audit incluant les constatations des procédures convenues sur l'allocation des fonds relatifs à l'Association.

## PRINCIPES COMPTABLES

### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition déduction faite des amortissements. Lorsque l'Association considère qu'une immobilisation incorporelle a subi une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition déduction faite des amortissements.

Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilisation estimée des immobilisations, selon les méthodes suivantes :

- Bâtiments : linéaire sur 25 ans.
- Equipement et outillage : linéaire sur 5 ans.
- Agencement des locaux : linéaire sur 2 à 5 ans.
- Mobilier, matériel électroménager : linéaire sur 5 ans.
- Matériel audiovisuel : linéaire sur 5 ans.
- Matériel informatique : linéaire sur 4 ans.
- Matériel roulant : linéaire sur 3 ans

Lorsque l'Association considère qu'une immobilisation corporelle a subi une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

### Créances et dettes

Les créances sont renseignées à leurs valeurs nominales. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou totalement compromis. Ces corrections de valeur ne sont plus maintenues si les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister. Les dettes sont renseignées à leurs valeurs de remboursement.

### Provisions pour risques et charges

Les provisions à constituer pour couvrir les risques et charges prévisibles sont examinées à la fin de chaque exercice par le Conseil d'Administration. Les provisions constituées au cours des années antérieures sont revues et reprises lorsqu'elles sont devenues sans objet.

### Subventions d'investissement en capital

Les subventions reçues de l'Etat luxembourgeois ou des communes, destinées au financement d'investissements, sont amorties au compte de profits et pertes en tenant compte de la durée de vie économique des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

### Fonds propres

Les fonds propres se composent des résultats reportés, du résultat de l'exercice, des subventions d'investissement en capital, des fonds associatifs dédiés avec droit de reprise et des fonds dédiés.

### Fonds propres avec droit de reprise

Les fonds propres avec droit de reprise se composent d'une dotation initiale vers la Fédération Handicap International. Cette dotation sera restituée en cas de dissolution de la Fédération.

### Fonds dédiés

Les fonds dédiés se composent par les fonds provenant des dons, legs et financements du Ministère des Affaires Etrangères non-utilisés à la fin de l'exercice.

### NOTE 3 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'évolution des immobilisations corporelles est la suivante :

(En Euros)	2022	2021
Valeur d'acquisition		
<i>Au début de l'exercice</i>	1.177.316	1.166.307
<i>Cession / Acquisition au cours de l'exercice</i>	-22.440	11.009
<i>A la fin de l'exercice</i>	1.154.876	1.177.316
Corrections de valeur		
<i>Au début de l'exercice</i>	-982.635	-933.325
<i>Cession / Acquisition au cours de l'exercice</i>	-218	-49.310
<i>A la fin de l'exercice</i>	-982.853	-982.635
Valeur nette comptable au terme de l'exercice	172.023	194.681

### NOTE 4 – AVOIRS EN BANQUE, AVOIRS EN COMPTES DE CHEQUES POSTAUX ET EN CAISSE

L'Association dispose au 31 décembre 2022 de 5.696.321 Euros (2021 : 3.663.160 Euros) de disponibilités dont 1.000.000 Euros (2021 : 1.000.000 Euros) placés sur des comptes d'épargne ou à terme. Aucun placement à risque n'est effectué.

### NOTE 5 – FONDS PROPRES

Les fonds propres de l'Association s'élèvent au 31 décembre 2022 à 5.737.982 Euros (2021 : 3.708.599 Euros).

Dans le cadre de l'entrée de l'Association dans la Fédération Handicap International décidée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 27 janvier 2010, l'Association a mis à disposition de la Fédération, au cours du premier semestre 2011, un montant de 767.352 Euros afin de soutenir son développement.

Cette entrée dans la Fédération est régie par des conventions signées entre les parties, qui stipulent qu'en cas de dissolution de la Fédération, l'apport initial réalisé par l'Association lui sera restituée. C'est pourquoi ce montant a été prélevé des fonds propres et est repris en fonds associatifs dédiés avec droit de reprise.

(En Euros)	Solde au début de l'exercice	Variation durant l'exercice	Résultat de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Résultats reportés	1.947.351		0	1.947.351
Résultat de l'exercice				0
Subvention d'investissement viré au résultat	122.590		-30.648	91.942
Fonds propres avec droit de reprise	-680.351			-680.351
Fonds dédiés	2.319.009	2.060.030		4.379.039
<b>Total Fonds Propres</b>	<b>3.708.598</b>	<b>2.060.030</b>	<b>-30.648</b>	<b>5.737.981</b>

#### NOTE 5bis –FONDS DEDIES

Au 31/12/2022 le montant net des créances et dettes vis-à-vis de la Fédération Lyon, du COB et vis-à-vis du MAE se présente comme :

(En Euros)	2022	2021
Créances vis à vis de la Fédération Lyon et COB (a)	-278.913	433.576
Créances vis-à-vis du Ministère des Affaires Etrangères (MAE) (b)	501.152	506.464
Dettes vis-à-vis de la Fédération Lyon et COB (a)	2.661.057	1.928.364
Dettes vis-à-vis du Ministère des Affaires Etrangères (MAE) (b)	1.940.221	1.330.685
<b>Total Fonds Dédiés</b>	<b>4.379.039</b>	<b>2.319.009</b>

Les créances vis-à-vis de la fédération représentent le surplus d'argent versé aux projets par rapport à l'affectation effectivement réalisée de ces fonds sur la mise en œuvre des projets au cours de l'exercice.

Les dettes vis-à-vis de la fédération correspondent aux soldes des sommes dues par l'Association aux différents projets en vertu de leurs dépenses effectives de l'exercice.

a) Les créances et les dettes vis-à-vis de la fédération Lyon et COB

(En Euros)	2022	2021
Sur les Projets soutenus par le MAE Luxembourgeois	-278.913	433.576
Sur les Projets soutenus par HI Luxembourg (exclusivement en fonds propres)	-2.661.057	-1.928.364
<b>TOTAL</b>	<b>-2.939.970</b>	<b>-1.494.788</b>

Les créances et dettes vis-à-vis du MAE représentent la différence entre les montants reçus du Ministère et les montants justifiés pour la mise en œuvre des projets à la fin de l'exercice.

b) Les créances et dettes nettes vis-à-vis du MAE :

(En Euros)	2022	2021
Projets de l'Accord Cadre :	-385.038	-532.814
Projets d'aide d'urgence :	-1.555.184	-797.871
Projet d'éducation au développement	-61.044	35
Frais Administratifs du MAE	562.196	506.429
<b>TOTAL</b>	<b>-1.439.069</b>	<b>-824.221</b>

#### NOTE 6 – SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

L'Association a constitué une subvention d'investissement pour le financement des locaux qu'elle a acquis en 2001. Cette subvention s'amortit au même rythme que le bâtiment principal, c'est à dire de 30.648 Euros par an.

L'immeuble acquis a pour vocation l'éducation au développement, et l'accueil d'autres associations de coopération internationale en plus de la fonction de siège social de l'Association.

(En Euros)	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Cessions de l'exercices	Valeur brute à la fin de l'exercice
Subvention achat locaux	771.065			771.065
Subvention d'investissement virée au résultat	Solde au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Subvention achat locaux	-648.475	-30.648		-679.123
Valeur nette des subventions d'investissement	122.590	-30.648	0	91.942

#### NOTE 7 – AUTRES CHARGES EXTERNES

Les autres charges externes se composent de financement des programmes et des autres charges externes.

c) Financement des programmes :

(En Euros)	2022	2021
Financements aux projets cogérés au sein de la Fédération Lyon	7.786.482	6.394.697
Financements aux projets cogérés au sein du Centre Opérationnel Belge (COB)	1.478,25	
<b>TOTAL</b>	<b>7.787.960</b>	<b>6.394.697</b>

Le principe retenu par l'Association est d'enregistrer en financements affectés uniquement les montants effectivement dépensés et justifiables par des pièces comptables.

b) Autres charges externes :

(En Euros)	2022	2021
Approvisionnement	34.752	19.090
Autres services et prestations externes	519.795	461.165
Frais de transport	25.931	7.457
Catalogues, imprimés et autres supports	176.341	163.909
Affranchissement mailings et documents	73.706	53.962
Autres charges	7.033	6.509
<b>TOTAL</b>	<b>837.558</b>	<b>712.092</b>

**NOTE 8 – FRAIS DE PERSONNEL**

L'effectif moyen était de 15.18 employés équivalents temps plein au cours de l'exercice 2022 (14,08 en 2021).

**NOTE 9 – CHIFFRE D'AFFAIRES NET**

(En Euros)	2022	2021
<b>Dons et legs</b>		
Dons privés luxembourgeois	2.776.421	2.392.300
Dons communes	5.131	10.445
Dons étrangers	46.716	140.362
<b>Financements</b>		
Organismes nationaux (MAE luxembourgeois)	6.787.700	5.422.672
<b>TOTAL</b>	<b>9.615.968</b>	<b>7.965.779</b>

## NOTE 10 – ENGAGEMENT HORS BILAN

Dans le cadre de son entrée dans la Fédération Handicap International décidée par l'Assemblée Générale extraordinaire du 27 janvier 2010, l'Association est tenue au respect des droits et engagements liées à cette entrée dans la Fédération, selon les termes et conditions stipulés dans la Convention signées entre les parties.

## NOTE 11 - PARTIES LIEES

L'Association HANDICAP INTERNATIONAL au Luxembourg soutient des projets de développement en collaboration avec la Fédération HANDICAP INTERNATIONAL dont elle fait partie intégrante. Cette collaboration est régie par des conventions de mise en œuvre communes signées entre les parties pour les différents projets. La contribution de notre association à ces projets fait l'objet d'un contrôle externe réalisé par des auditeurs indépendants.



**NOTE 12- EMPLOIS ET RESSOURCES**

<b>EMPLOI</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>RESSOURCES</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
<b>Missions Sociales</b>	<b>8.695.597</b>	<b>7.133.630</b>	<b>Financements Institutionnels</b>	<b>6.787.700</b>	<b>5.423.034</b>
<b>Financement des programmes à l'étranger</b>	<b>7.626.806</b>	<b>6.264.797</b>	<b>Affectés aux programmes</b>	<b>6.100.024</b>	<b>4.832.149</b>
Afghanistan	93.734	91.500	Financement MAE	6.100.024	4.832.149
Algérie	0	76.862			
Bangladesh	48.381	97.276			
Burkina Faso	261.081	420.876			
Cambodge	449.649	311.948			
Colombie	3.300	3.500			
République Centrafricaine	109.084	0			
Ethiopie	413.375	332.035			
Honduras	0	25.759			
Haiti	391.196	566.496			
Irak	469.650	30.000			
Kenya	16.430	84.521			
Laos	368.702	298.963			
Lybie	10.032	126.812			
Madagascar	561.534	238.744			
Mali	771.757	347.156			
Mozambique	29.210	0			
Myanmar	612.793	338.212			
Nepal	503.038	391.475			
Niger	350.514	85.558			
Ouganda	96.712	31.466			
Pakistan	155.550	0			
Palestine (Gaza, Cisjordanie et prog. Moy)	481.709	511.881			
République Démocratique du Congo	259.623	551.131			
Rwanda	220.268	419.501			
Sénégal	92.632	150.899			
Sud Soudan	84.283	282.681			
Syrie	129.534	51.055			
Ukraine	178.776	0			
Yemen	61.858	59.420			
Venezuela	810	0			
Actions transversales	401.591	339.068			
<b>Campagne d'éducation au développement</b>	<b>327.669</b>	<b>250.228</b>	<b>Affectés aux campagnes d'éducation</b>	<b>125.480</b>	<b>96.351</b>
Projet EDS	156.850	120.228	Financement MAE	125.480	96.351
52 Plaidoyer	130.819	90.000			
31 Campagne Communication	25.000	25.000			
53 Appui Institut HI	15.000	15.000			
<b>Gestion des missions sociales</b>	<b>741.122</b>	<b>618.605</b>	<b>Affectés aux Frais administratifs</b>	<b>562.196</b>	<b>494.533</b>
			Financement MAE	562.196	494.533
<b>Sensibilisation et Recherche de fonds</b>	<b>888.763</b>	<b>768.512</b>	<b>Collecte de Dons</b>	<b>2.828.294</b>	<b>2.534.741</b>
Prospection et Fidélisation	856.155	736.400	Dons et parrainages (note 11)	2.828.294	2.534.741
Information	32.608	32.112			
<b>Frais de fonctionnement</b>	<b>122.512</b>	<b>117.582</b>	<b>Autres Ressources</b>	<b>90.878</b>	<b>61.950</b>
Frais généraux	122.512	117.582	Subvention d'investissement	30.646	30.646
Charges exceptionnelles & financières	-	-	Autres produits	62.607	10.318
			Produits de ventes	-	7.230
			Produits financiers & exceptionnels	-2.375	13.756
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>9.706.871</b>	<b>8.019.724</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>9.706.871</b>	<b>8.019.724</b>
Excédent / Déficit de l'exercice					
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>9.706.871</b>	<b>8.019.724</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>9.706.871</b>	<b>8.019.724</b>